



Henri Paul BOUTIN

[IMPRIMER](#)

Père : BOUTIN

Décès le : 2011-01-29

Parution : 2011-02-03

Paru dans : *Le Journal de Québec, QC*

Fiche créée le : 2011-01-29

BOUTIN, Henri-Paul 1931 - 2011 À sa résidence, le samedi 29 janvier 2011, à l'âge de 79 ans et 8 mois, est décédé monsieur Henri-Paul Boutin, autrefois propriétaire de Boutin couvreur et l'époux de madame Thérèse Bolduc. Il demeurait à St-Georges. La famille recevra les condoléances à la résidence funéraire Roy & Giguère Inc. 2550, 1ere Avenue Ouest St-Georges vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 et en soirée de 19h à 22h ainsi que samedi, jour des funérailles, à compter de 10h30. Le service religieux sera célébré le samedi 5 février 2011 à 12h30, en l'église St-Georges et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse madame Thérèse Bolduc, ses enfants: Lucy (Alain Dulac), Louise et feu Guy; ses petits enfants: Bianca, Carl (Guylaine Bédard), Pascal, David, Michaël; ses arrière-petits-enfants: Nora et Edouard Dulac; ses frères et soeur: feu Raymond (feu Irène Fontaine), feu Harmel (Hélène Riendeau), feu Rolland (Lorraine David), Rolande (feu Lionel Doyon), feu Jean-Denis (Céline Turcotte), Jean-Luc (Majella Bolduc); ses beaux-frères et belles-soeurs: Jeanine (Gaston Gilbert), feu Gérard (Lisa Gilbert), Jean-Marc (Charlotte Paquet), Gonzague (Réjeanne Bouchard), feu Gilles Bolduc (feu Olivette Poulin), Suzanne (feu Fernand Lessard), Paul (Micheline Lessard), Francine (Laurent Labbé). Il laisse également dans le deuil plusieurs neveux, nièces, [cousins](#), cousines et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Société canadienne du cancer, 6140, 6e Avenue, Saint-Georges de Beauce, G5Z 1P2. Pour renseignements: La maison Roy & Giguère Inc. Téléphone: (418) 228-2263 Télécopieur: (418) 227-3271 Courriel: info@royetgiguere.com Site Web: www.royetgiguere.com Entreprise affiliée à la Corporation des thanatologues du Québec ID de l'annonce journal : 197696 Annonce numéro : 42769092-0100-0101 Annoncé le 03 Février 2011 Source : Journal de Québec